



# TROPHEE ANTONY MORA

## REGLEMENT

### Article 1 – OBJET DU DOCUMENT

Le Trophée Antony MORA est organisé par l'ASA DES 4 COULEURS, en la mémoire d'Antony disparu tragiquement en course le 8 octobre 2017.

Il a pour but de récompenser les pilotes qui participeront aux 3 rallyes organisés par l'ASA des 4 Couleurs :

- Ecurie Dordogne Périgord -> Rallye 24 les 11 et 12 août 2018
- Ecurie Sarlat Sport Auto -> Rallye vallée de l'Homme Périgord Noir les 13 et 14 octobre 2018
- Ecurie Thiviers Sport Auto -> Rallye Agora Thibérien les 24 et 25 novembre 2018

Le Trophée sera remis en jeu l'année suivante.

Au bout de 3 victoires, le Trophée restera la propriété du pilote.

### Article 2 – BAREME DE L'ATTRIBUTION DES POINTS

Autorisés à prendre le départ : 10 points

Classement Scratch : 5 points pour les 10 premiers

4 points du 10<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup>

3 points du 20<sup>ème</sup> au 29<sup>ème</sup>

2 points du 30<sup>ème</sup> au 39<sup>ème</sup>

1 point à partir du 40<sup>ème</sup>

Classement dans la Classe :

	1 Partant	2 Partants	3 Partants	4 Partants	5 Partants	6 Partants et +
1 <sup>er</sup>	8 points	12 pts	16 pts	18 pts	20 pts	22 pts
2 <sup>ème</sup>		8 pts	12 pts	16 pts	18 pts	20 pts
3 <sup>ème</sup>			8 pts	10 pts	12 pts	14 pts
4 <sup>ème</sup>				4 pts	6 pts	8 pts
5 <sup>ème</sup>					4 pts	6 pts

### Article 3 – REMISE DES PRIX

Des prix en espèces et en nature seront attribués aux 3 premiers : 1 coupe représentant le Trophée, un ½ engagement sur l'un des 3 rallyes + un chèque.

La remise des prix aura lieu en fin d'année lors de l'Assemblée Générale de l'ASA des 4 Couleurs.

Tout récipiendaire qui n'assistera pas à la remise des prix perdra ses droits sur les récompenses qui lui seraient attribuées. (sauf cas de force majeure).

En cas d'ex-aequo :

- . La victoire sera donnée au concurrent ayant participé aux 3 épreuves.
- . En cas de nouvelle égalité, la qualité des places obtenues (nombre de 1<sup>ères</sup> places à la classe) sera retenue. Si de nouveau égalité, le meilleur résultat scratch sur les 3 épreuves sera retenu.

### Article 4 – CAS PARTICULIERS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de l'ASA des 4 Couleurs qui statuera souverainement sur les décisions à prendre.